

Nombre de produits agricoles bénéficiant d'un signe officiel de qualité et/ou de l'origine.

Description

Les produits agricoles ciblés sont ceux faisant l'objet d'une appellation « Label Rouge », Indication Géographique Protégée (IGP), Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) ou Appellation d'Origine Protégée (AOP)

Somme des produits faisant l'objet d'une appellation « Label Rouge », IGP, AOC ou AOP, chaque année.

Contexte / Analyse

Les signes d'identification et/ou de l'origine sont un dispositif de garantie officielle de qualité. Ils aident le consommateur à distinguer de manière rapide les produits présentant des caractéristiques particulières au niveau du goût, de l'origine géographique, du mode d'obtention et du savoir-faire. Ils permettent également de maintenir ou de créer de la valeur ajoutée dans les bassins de production. Ces dispositifs sont strictement encadrés au niveau législatif et réglementaire en France et à l'échelle européenne.

Résultats

 Source : PNR CMO 2017

INAO 2015

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :
(années)

Pour en savoir plus

À mettre en relation avec l'indicateur : [Nombre d'agriculteurs approvisionnant la restauration collective](#)

Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

Nombre d'agriculteurs approvisionnant la restauration collective

Description

Cet indicateur s'intéresse au nombre d'exploitations agricoles du territoire du Parc approvisionnant chaque année les collèges, lycées, écoles, communes, hôpitaux, maisons de

retraites et restaurants d'entreprises. La distinction sera faite entre les exploitations en agriculture biologique et les exploitations en agriculture conventionnelle.

Somme des exploitations approvisionnant la restauration collective chaque année sur l'ensemble du territoire du parc.

Contexte / Analyse

Le Parc s'est fixé l'objectif d'atteindre 20% des approvisionnements des lieux de restauration collective en produits issus de l'agriculture biologique, et 30% en produits issus de productions locales de qualité d'ici 2024.

En 2011, 14 exploitations conventionnelles et une exploitations en agriculture biologique approvisionnent localement la restauration collective sur l'ensemble du territoire du Parc. En 2012, 12 exploitations conventionnelles et 3 exploitations en agriculture biologique assurent cet approvisionnement.

Résultats



Source : PNR CMO

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

Linéaire de haies plantées

Description

On considère ici le linéaire de haies ainsi que la surface des bandes boisées plantées chaque année, par le Syndicat Mixte du Parc ou ses partenaires

Somme annuelle du linéaire de haies plantées sur le territoire du Parc

Contexte / Analyse

Les rôles de la haie sont multiples. Généralement utilisés pour délimiter sa propriété et s'isoler du voisinage, une haie judicieusement composée peut aussi être utilisée en bois de chauffe et participer à la diversité biologique du milieu (attirer et servir de refuge aux oiseaux, aux insectes et aux mammifères), protéger des vents dominants, apporter de l'ombre au bétail, réduire les facteurs d'érosion des sols, produire des fruits et, bien entendu, participer à la qualité paysagère des milieux ruraux.

L'évolution de ces plantations est liée à la prise en compte des principes de l'agriculture durable dans le fonctionnement des exploitations agricoles, et à une plus grande échelle, des orientations financières de la PAC. Cet indicateur sera à mettre en lien avec les enjeux liés à la trame verte et au renforcement des corridors écologiques. Depuis 2009, le linéaire de haies plantées oscille entre 3000 et 6500 mètres linéaire par an.

Résultats

Source : Fédération de Chasse 62,

DDTM 62

PNR CMO

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

Evolution des surfaces de cultures plantées en variétés locales et de vergers concernés par des variétés régionales

Description

Cet indicateur dénombre les surfaces de prés-vergers (vergers plantés sur des prairies, qui préservent la fonction prairie

du site) de variétés régionales, ainsi que les cultures légumières de variétés locales mis en place dans le cadre d'animations de projets par des structures publiques ou associées. Ne sont pas pris en compte les prés-vergers mis en place par des particuliers, qui achètent généralement en direct chez les pépiniéristes.

Parmi les variétés légumières locales, on recense la carotte de Tilques, le chou-fleur Martinet, le poireau Leblond et l'artichaut Gros Vert de Laon.

La culture du poireau Leblond étant très diffuse, les surfaces en culture sont très difficiles à identifier : il ne sera pas pris en compte dans l'indicateur

Somme annuelle des surfaces de cultures et de vergers concernées par les variétés régionales sur le territoire du Parc.

Contexte / Analyse

Le développement des prés-vergers est assuré en partie par des financements publics, dont certains sont portés directement par le Syndicat Mixte du Parc. Il est stimulé aussi par des formes de commercialisation de type vente directe qui permettent un retour rapide sur investissement.

Les variétés légumières locales sont en constante régression, et probablement amenées à disparaître rapidement si rien n'est fait (Chou-fleur Martinet : 18 ha soit 250 000 têtes en 2003 ; 0,25 ha soit 4 400 têtes en 2012).

Résultats



En 2012, 124 plants de culture ont également été planté pour une surface de 24 800m².

Source : CRRG (Centre Régional des Ressources Génétiques) 2017

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

Nombre de journées de sensibilisation à la valorisation de l'herbe

Description

Il s'agit du nombre de journées de sensibilisation à la valorisation de l'herbe réalisées par le Syndicat Mixte du Parc et ses partenaires chaque année. Les thèmes abordés sont la récolte, le séchage en grange, le diagnostic de prairies, etc.

Somme des journées de sensibilisation effectuées chaque année sur le territoire du Parc.

Contexte / Analyse

Au niveau régional, les surfaces de prairies permanentes sont en régression avec une diminution de 36% de surfaces entre 1980 et 2005. l'abandon de ces surfaces en prairies pose la question de son impact sur la qualité des milieux naturels et des paysages, pour certains emblématiques du territoire du Parc. Les cultures les remplaçant vont engendrer une banalisation de la biodiversité et augmenter le risque d'érosion de ces surfaces.

Depuis 2007, un partenariat a été mis en place avec le Groupe d'Etude et de Développement Agricole, le Groupement National inter-professionnel des Semenciers et la Chambre d'agriculture pour animer un programme « Tous Autour de l'Herbe ». De nombreuses journées sont organisées pour sensibiliser les agriculteurs sur la valorisation de l'herbe et sur l'autonomie fourragère de leur exploitation.

Résultats

Nombre de journées de sensibilisation à la valorisation de l'herbe

Source : PNR CMO 2017

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

Évolution de la Surface Agricole Utile

Description

Il s'agit de l'évolution de la Surface Agricole Utile (SAU, territoire consacré à la production agricole) sur chaque commune (ou intercommunalité) du territoire du Parc. On considère que les surfaces des îlots identifiés dans le RPG constituent la SAU.

surface agricole par commune et évolution

Contexte / Analyse

La SAU est en diminution depuis de nombreuses années : perte de 470 ha/an entre 1988 et 2000, et de 280 ha/an entre 2000 et 2010 sur le territoire du Parc.

Le RGA (Recensement Général Agricole) ne proposant des informations sur la SAU que tous les 10 ans, on se basera sur le RPG (Registre Parcellaire Graphique), disponible tous les ans, pour effectuer les calculs d'évolution de la SAU par commune du Parc.

Résultats



Source : RPG – ASP 2012

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :

(années) 

Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

**Puissance énergétique des
chaudières bois-plaquette**

installées dans les exploitations agricoles

Description

Cet indicateur quantifie la puissance des chaudières bois-plaquette installée dans les exploitations agricoles.

Somme de la puissance énergétique fournie par les chaudières bois-plaquette tous les 2 ans.

Contexte / Analyse

Le chauffage des bâtiments agricoles par un combustible comme le bois-plaquette est un excellent compromis économique et écologique. Les ressources en bois forestier et bocager sont renouvelables (si elles sont consommées moins vite qu'elles ne sont produites) et l'impact sur l'environnement est nul car le CO₂ rejeté n'est que celui qui avait été absorbé par l'arbre lui-même. De plus, Les haies et le bois non marchands (Aulnes, Châtaignier, Saules, produits d'élagage de grands arbres...) trouvent ainsi un débouché intéressant et participent à la valorisation de ressources locales. Ce mode de chauffage est en lien étroit avec le développement de la filière bois énergie. Plusieurs territoires et opérateurs y travaillent en région (Parcs naturels régionaux, Maison du Bois, Pays des 7 Vallées, Centre du Bois de Thiérache, À Petits Pas).

Résultats

Puissance énergétique des chaudières bois-plaquette installées dans les exploitations agricoles

Source : Chambre d'agriculture 62

Chambre de commerce et d'industrie 62

PNR CMO 2017

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

Surfaces engagées en agroforesterie, prés-vergers et boisements environnementaux

Description

L'agroforesterie concerne la plantation d'arbres à grand espacement sur les parcelles agricoles, exception faite des

vergers. Les boisements pris en compte ici sont des petits boisements d'intérêt environnemental, mis en place en prenant en compte les corridors écologiques et la filière bois-énergie. Les prés-vergers sont des vergers mis en place sur des prairies, sans dégrader la fonction de celle-ci.

Pour le calcul des surfaces en prés-vergers, on considère qu'un plant représente 200 m² d'espace engagé.

Somme annuelle des surfaces en agroforesterie, prés-vergers et boisements environnementaux engagés sur le territoire du Parc, séparés par type de plantation.

Contexte / Analyse

L'évolution de ces plantations relève à la prise en compte des principes de l'agriculture durable dans le fonctionnement des exploitations agricoles, et à une plus grande échelle, des orientations financières de la PAC. Le développement des prés-vergers est assuré en partie par des financements publics, dont certains sont portés directement par le Parc (PRPR). Il est stimulé aussi par des formes de commercialisation de type vente directe qui permettent un retour rapide sur investissement.

La surface totale des prés-vergers est en progression constante depuis 2009 (6 hectares à cette date).

Résultats

Surfaces plantées en m²

Source : PNR CMO 2017

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

Surfaces engagées dans les MAE

Description

Il s'agit des surfaces agricoles et des éléments du paysages engagés dans des Mesures Agro-environnementales : haies, fossés (linéaire), parcelles (surfaces) et mares (ponctuel) par territoire à enjeux environnementaux.

La notion de mesures agro-environnementales recouvre toutes les mesures mises en place dans l'Union européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune, en contrepartie de versements aux agriculteurs volontaires.

Ces mesures visent surtout à protéger des paysages ruraux, la ressource en eau (cours d'eau et nappes), la faune et la flore.

Somme des linéaires (haie et fossés), des surfaces parcellaires et des des mares engagés chaque année par territoire éligible (Bocage, Marais audomarois, Marais de la Slack et Sites Natura 2000).

Contexte / Analyse

Au travers des politiques agri-environnementales, on reconnaît aux agriculteurs une fonction de service relevant de l'intérêt collectif. Ces politiques portent sur les enjeux de la protection de la ressource en eau, de la lutte contre l'érosion des sols, de la préservation de la biodiversité et des paysages.

Depuis leur apparition en 1985, ces politiques et les modalités de leur mise en œuvre évoluent régulièrement (CTE, puis CAD, MAET). La nouvelle PAC qui rentrera en vigueur dès le courant de l'année 2013 définit un nouveau type de mesures, les Mesures Agro-Environnementales Climatiques.

Certaines mesures sont ainsi antérieures à d'autres, ce qui peut engendrer parfois un taux de contractualisation variable (tendance à la baisse par rapport à des mesures très anciennes). Pour l'année 2012, ce sont un peu plus de 300 ha de surfaces qui sont engagés dans les MAE (tous types confondus).

Résultats



Source : DDTM 62 2013

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :

(années) 

Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

Nombre de lieux de restauration collective s'approvisionnant localement au moins une fois par an et nombre de repas servis

Description

Cet indicateur s'intéresse au nombre d'établissements : collèges, lycées, écoles primaires communales, hôpitaux, maisons de retraites et restaurants d'entreprises qui s'approvisionnent au moins une fois dans l'année en produits agricoles locaux.

Nombre d'établissements de restauration collective qui s'approvisionnent au moins une fois dans l'année en local sur le territoire du parc.

Contexte / Analyse

Le Parc s'est fixé l'objectif d'atteindre 20% des approvisionnements des lieux de restauration collective en produits issus de l'agriculture biologique, et 30% en produits issus de productions locales de qualité d'ici 2024.

En 2011, 15 communes introduisent dans les repas régulièrement des ingrédients locaux (achat régulier à une boucherie ou à un agriculteur)

La même année, 16 collèges ont pratiqué un achat local notamment dans le cadre de la quinzaine « Manger autrement » dont le Conseil Général est à l'initiative. Au total, 23 établissements ont été identifiés comme achetant des produits locaux pour un total de 7680 repas/jour.

En 2012, 29 établissements ont été recensés. La somme des repas quotidiens effectués par ces structures de restauration collective se chiffre à 11 500 repas/j.

Limites d'interprétation

Il n'est pas possible de connaître la fréquence d'achat en produits locaux de chaque établissement.

Résultats



Source : PNR CMO

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :

(années) 

Pour en savoir plus

À mettre en relation avec l'indicateur : [Nombre d'agriculteurs approvisionnant la restauration collective](#)

Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

Évolution du nombre d'exploitations et de leur taille

Description

Il s'agit d'une comparaison tous les 4 ans du nombre d'exploitations agricoles présentes sur le territoire du Parc et de la surface moyenne utilisée par exploitation.

Nombre d'exploitations
Taille moyenne des exploitations.

Contexte / Analyse

À l'échelle de la région Nord-Pas de Calais, la tendance est au regroupement et à l'agrandissement des exploitations agricoles (gain de 8 ha de superficie moyenne entre 2000 et 2005, soit 54 ha par exploitation en moyenne en 2005), au détriment du nombre de chefs d'exploitations. Le phénomène de regroupement des exploitations au profit des formes

sociétaires a contribué à une baisse du nombre d'exploitations individuelles de près de 30 % au niveau régional entre 1970 et 2005. En 1970, le nombre d'exploitations agricoles était d'environ 49 000, pour 18 038 en 2000 et 15 049 en 2005 (soit une diminution de 16,5 % entre 2000 et 2005).

On recense 1 385 exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sur le territoire du Parc en 2010, soit une diminution de 30 % des effectifs en 10 ans.

Limites d'interprétation

Sans objet

Résultats



Source : RGA 2010

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :

(années) 

Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

**Évolution de la SAU en
boisement et
artificialisation des sols**

Description

Cet indicateur représente la part de la SAU changeant de vocation et évoluant en boisement ou en artificialisation.

$$\left(\frac{\text{Surfaces agricoles devenues boisements}}{\text{Surfaces agricoles}} \right) \times 100.$$

$$\left(\frac{\text{Surfaces agricoles devenues artificialisées}}{\text{Surfaces agricoles}} \right) \times 100.$$

Contexte / Analyse

La SAU est en diminution depuis de nombreuses années sur le territoire du PNRCMO : on enregistre une perte de 470 ha/an entre 1988 et 2000 et de 280 ha/an entre 2000 et 2010.

Ces pertes sont dues principalement aux mutations foncières en faveur des boisements et de l'urbanisation, à parts égales à l'échelle du territoire du Parc.

La comparaison de l'occupation du sol sur un pas de 4 ans permettra d'évaluer ces mutations foncières et de localiser précisément sur le territoire.

Limites d'interprétation

On ne s'intéresse ici qu'aux pertes de SAU et non aux éventuels gains de foncier agricole sur le territoire du PNRCMO.

Résultats



Sans objet.

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

Surface agricole consacrée à l'agriculture biologique

Description

Il s'agit de la surface agricole consacrée à l'agriculture biologique par exploitation et par type de culture, exprimée en hectares. Une distinction est faite entre les surfaces dédiées à l'agriculture biologique et celles en conversion. Les valeurs sont agrégées par commune sur l'ensemble du territoire du PNRCMO.

Somme annuelle des surfaces agricoles consacrées à l'agriculture biologique par commune.

Contexte / Analyse

À ce jour, la place des productions biologiques dans l'agriculture du PNRCMO est marginale. Elle ne représente que 0,66 % de la surface agricole totale, loin de la moyenne nationale (2 %) et des objectifs fixés dans le cadre du Grenelle de l'environnement (20 % en 2020). Pourtant la demande, pour les fruits et légumes comme pour les produits laitiers, est forte et en constante croissance (environ 15 % de plus par an). Elle est en grande partie assurée par des importations (25 % des produits laitiers bio sont aujourd'hui importés).

Le développement de l'agriculture biologique présente un intérêt économique indéniable. Elle met en œuvre des méthodes de culture directement compatibles avec les objectifs environnementaux de la charte, notamment ceux de protection des milieux humides et des aires d'alimentation de la ressource en eau exploitée à des fins d'eau potable. En outre, son développement devient impératif pour répondre aux enjeux fixés par la Directive cadre sur l'eau, par Ecophyto 2018, sur les zones vulnérables au titre de la Directive européenne Nitrates et sur les zones Natura 2000.

Depuis 2009, l'augmentation des surfaces en bio est régulière. L'analyse de la carte nous indique que c'est dans le Boulonnais que la majorité des exploitations agricoles consacrées au bio est située.

Résultats



Source : GABNOR 2014

20 % de la SAU en agriculture biologique à l'échéance de 2020.
Fréquence de mise à jour :

(années) 

Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

Évolution de la surface des prairies par rapport à la Surface Agricole Utile

Description

Il s'agit d'une comparaison tous les 4 ans du rapport entre la surface totale des prairies (permanentes et temporaires) et la SAU par commune sur l'ensemble du territoire du PNRCMO

(Somme de la surface des prairies permanentes et temporaires par commune) / SAU communale.

Contexte / Analyse

À l'échelle du PNRCMO, la part de la SAU en prairie tend à diminuer ces dernières années (source : données RGA) : on enregistre une perte de plus de 7 500 ha de STH entre 1988 et 2010 et une évolution de la part de SAU en STH de 33 % en 1988 à 27 % en 2010.

On s'attend à un prolongement de cette tendance dans les années à venir. Au niveau régional, les Surfaces Toujours en Herbes (STH) sont en régression : perte de 36 % entre 1980 et 2005. L'abandon de ces surfaces en prairies au profit de l'habitat ou du boisement pose le problème de la fermeture des

milieux et de l'homogénéisation des paysages emblématiques du PNRCMO. Les cultures les remplaçant parfois vont aussi engendrer une banalisation de la biodiversité et augmenter le risque d'érosion des surfaces agricoles.

Limites d'interprétation

Il s'agit ici des données du Recensement Général Agricole qui nous donne les surfaces déclarées par les exploitants agricoles. Ces données sont différentes d'autres sources provenant de la photo-interprétation.

Résultats



Source : RGA 2010

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :
(années)



Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017

Taux de renouvellement des exploitations

Description

Le taux de renouvellement des exploitations agricoles correspond au rapport annuel entre le nombre d'installations et celui des départs à la retraite dans les exploitations agricoles, exprimé en pourcentage.

Nombre d'installations / Nombre de départs à la retraite x 100.

Contexte / Analyse

Lors de la rédaction de la charte, on estimait ce taux à une installation pour 3 départs. En 2011, les chiffres donnés par la MSA pour le territoire du PNRCMO sont de 26 installations pour 45 départs à la retraite, soit un taux de renouvellement de 58 % environ. L'objectif de tendre vers un taux de renouvellement d'une installation pour 2 départs semble être atteint mais force est de constater que les résultats varient d'une année à l'autre. Ces derniers chiffres s'expliquent également par une forte proportion d'exploitants qui sont partis à la retraite dans les années précédentes (en raison de changements effectifs ou prévus sur les âges de la retraite/préretraite). Ceci a eu pour incidence un chiffre moindre de départs en retraite à partir de 2011.

Limites d'interprétation

On ne s'intéresse ici qu'à la création ou à l'arrêt d'une exploitation agricole sans distinction du type d'activité (maraîchage, élevage, etc...)

Résultats

Source : MSA 2011

Assurer une installation nouvelle pour deux départs d'exploitants agricoles.

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[Site de la DRAAF Nord-Pas de Calais](#)

Fiche mise à jour le : 19 décembre 2017